



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 01 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2022-109 : Accord de principe sur l'engagement de la Communauté de Communes Fier et Usse à réaliser les opérations inscrites dans le contrat de milieux des Usse 2022-2024.

Madame Jacqueline CECCON, Conseillère communautaire déléguée à la transition écologique, rapporteur

La communauté de Communes Fier et Usse est engagée dans la démarche du Contrat de Milieux des Usse 2022-2024 portée par le Syr'Usse.

Ce programme élaboré en large concertation vise à améliorer durablement l'état des rivières et des milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration de la fonctionnalité des milieux, la structuration du territoire, l'animation, le suivi et la communication.

Il comprend deux actions sous maîtrise d'ouvrage de la CCFU dont les fiches de présentation sont jointes à la présente délibération :

- Etude hydraulique globale des Petites Usse sur le secteur des Grandes Vignes sur la commune de la Balme de Sillingy, réalisée en co-maitrise d'ouvrage Syr'Usse / CCFU pour une durée prévisionnelle de 2 ans et pour un montant global de 41 850 € TTC, dont 25 110 € TTC (hors subventions) pour la CCFU.
- Etude de faisabilité pour la mise en exploitation d'un nouveau forage sur le bassin versant du Fier pour un montant de 50 000 € TTC pour une durée de 1 an.

Préalablement à la décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur son engagement financier pour la période 2022-2024, les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles liées au financement des actions, cette décision repose sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Milieux les Usse 2022-2024 et à leur engagement, sous réserve du plan de financement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **donner un accord de principe** sur le programme d'actions du Contrat de Milieux des Usse pour la période 2022-2024, et sur les opérations dont la Communauté de Communes Fier et Usse assure la maîtrise d'ouvrage,
- De **s'engager** à réaliser les actions prévues au Contrat de Milieux des Usse 2022-2024 selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de Milieux après décision de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**

